



Section Départementale Pyrénées-Atlantiques Union Nationale des Arbitres de Football

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXCEPTIONNELLE DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'UNAF 64 EN DATE DU 29 MAI 2021

Le Comité Directeur de l'UNAF 64 s'est réuni le samedi 29 mai 2021 à 18H00, dans le but d'enregistrer et de notifier la radiation de quatre membres du Comité Directeur n'étant pas à jour de leur cotisation au 31 mars 2021 dont le Délégué Juridique Départemental.

Tous les membres du Comité Directeur, à jour de leur cotisation au 31 mars 2020 (cf. art 5 et 14 des statuts), ont été convoqués :

- ❖ M. CHABRY Laurent
- ❖ M. CHARLET Jérémy
- ❖ M. HIRIGOYEN Yonn
- ❖ M. RODRIGUES Théo
- ❖ M. TCHAMTE Arthur

Présents : MM. CHABRY Laurent, RODRIGUES Théo, et TCHAMTE Arthur ainsi que M. CHARLET Jérémy (en distanciel).

Excusé : M. HIRIGOYEN Yonn.

4 présents sur 5, donc plus de la moitié de ses membres est représentée conformément à l'article 13 des statuts.

Le point principal, justifiant de cette réunion exceptionnelle, inscrit à l'ordre du jour est rappelé :

1. Enregistrement et notification de la radiation de quatre membres du Comité Directeur n'étant pas à jour de leur cotisation au 31 mars 2021 (cf. art 5 et 14 des statuts), puis désignation d'un nouveau Délégué Juridique Départemental.

Les points secondaires inscrits à l'ordre du jour sont rappelés :

2. Validation des PV de l'AG et de la réunion du Comité Directeur du 12 décembre 2020.
3. Validation des PV informatifs des 8 janvier, 25 mars et 12 avril 2021.
4. Etat sur les adhésions (saison 2020-2021).
5. Désignation d'une date et organisation de la prochaine Assemblée Générale.
6. Diffusion du présent Procès-Verbal.



Section Départementale Pyrénées-Atlantiques Union Nationale des Arbitres de Football

Résolutions :

1. Enregistrement et notification de la radiation de quatre membres du Comité Directeur n'étant pas à jour de leur cotisation au 31 mars 2021 (cf. art 5 et 14 des statuts) puis désignation d'un nouveau Délégué Juridique Départemental :

Le Président fait état du nombre de cotisations des membres du Comité Directeur de l'**UNAF 64**, qui n'ont pas été réglées avant le 31 mars 2021, alors que l'ouverture des adhésions est effective depuis le 1^{er} juillet 2020.

Sur cette période, Mme DE LIMA Maëva, MM. CAMPOS Yohan, FOURCADE Kevin, et KOHLER Mathieu n'ont pas réglé leur cotisation.

Par conséquent, conformément aux articles 5 et 14 des statuts de l'**UNAF 64** ces quatre membres font l'objet d'une radiation automatique de l'association.

La notification de leur radiation sera rédigée au terme de cette réunion et leur sera envoyée individuellement par courrier électronique.

Mme DE LIMA Maëva, MM. CAMPOS Yohan et FOURCADE Kevin, respectivement Représentante des arbitres féminines, Délégué Juridique Départemental et Représentant Adjoint des jeunes arbitres en charge du secteur Béarn, ne pouvant continuer dans leurs fonctions en raison de leur radiation, la fonction de Représentante des arbitres féminines reste vacante, la fonction de Représentant Adjoint des jeunes arbitres est attribuée à l'unanimité à M. TCHAMTE Arthur, la fonction de Délégué Juridique Départemental, obligatoire dans l'organigramme, est attribuée à l'unanimité à M. RODRIGUES Théo.

De ce fait, la liste des dirigeants actualisée au regard de ces décisions est composée comme suit :

- ❖ Président/Secrétaire Général - M. CHABRY Laurent.
- ❖ Vice-Président/Trésorier Général - M. CHARLET Jérémie.
- ❖ Délégué Juridique Départemental - M. RODRIGUES Théo.
- ❖ Représentant Jeunes Arbitres (Secteur Pays-Basque) - M. HIRIGOYEN Yonn.
- ❖ Représentant Adjoint Jeunes Arbitres (Secteur Béarn) - M. TCHAMTE Arthur.

2. Validation des PV de l'Assemblée Générale et de la réunion du Comité Directeur du 12 décembre 2020 :

Le procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2020 est soumis à la validation des membres du Comité Directeur qui n'émettent aucune observation et l'approuvent à l'unanimité.

Le procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 12 décembre 2020 est soumis à la validation des membres du Comité Directeur qui n'émettent aucune observation et l'approuvent à l'unanimité.



Section Départementale Pyrénées-Atlantiques Union Nationale des Arbitres de Football

3. Validation des PV informatifs des 8 janvier, 25 mars et 12 avril 2021 :

Le procès-verbal informatif du 8 janvier 2021 est soumis à la validation des membres du Comité Directeur qui n'émettent aucune observation et l'approuvent à l'unanimité.

Le procès-verbal informatif du 25 mars 2021 est soumis à la validation des membres du Comité Directeur qui n'émettent aucune observation et l'approuvent à l'unanimité.

Le procès-verbal informatif du 12 avril 2021 est soumis à la validation des membres du Comité Directeur qui n'émettent aucune observation et l'approuvent à l'unanimité.

4. Etat sur les adhésions (saison 2020-2021) :

L'**UNAF 64** compte désormais 28 adhérents à jour de leur cotisation.

Ces 28 adhérents verront leur adhésion prorogée automatiquement (cf. PV informatif **UNAF 64** du 12 avril 2021).

5. Désignation d'une date et organisation de la prochaine Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale de l'**UNAF 64** est programmée au 26 juin 2021 à 10H00.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Accueil de l'Assemblée par le Comité Directeur de l'**UNAF 64** (à partir de 9H00).
2. Encaissement des repas, et enregistrement des équipes du tournoi.
3. Mot des invités.
4. Rapport moral de la saison 2020-2021.
5. Présentation et validation du compte résultat de la saison 2020-2021.
6. Validation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 29 mai 2021.
7. Validation du bulletin d'adhésion 2021/2022.
8. Distribution des mallettes aux adhérents des saisons 2019-2020 et 2020-2021.
9. Enregistrement des nouvelles adhésions.
10. Formalités administratives (diffusion du Procès-Verbal).

Une boîte à idées et à questions sera mise à disposition des adhérents, chaque idée et question sera étudiée ultérieurement en Comité Directeur.

Les idées les plus pertinentes seront retenues et feront l'objet d'une étude particulière afin de déterminer la faisabilité. Les réponses aux questions feront l'objet d'une diffusion sur tous les supports de communication de l'**UNAF 64**.

Après deux saisons particulièrement restrictives nous n'avons pas pu nous retrouver physiquement depuis un trop long moment, et la convivialité étant un de ses piliers, l'**UNAF 64** organisera un pot de l'amitié à l'issue de l'Assemblée Générale.



Section Départementale Pyrénées-Atlantiques Union Nationale des Arbitres de Football

Dans la continuité un repas sera proposé à 5€ pour les adhérents, et à 10€ pour les autres.

Et enfin un petit tournoi foot 5 en extérieur, dans la limite de 12 équipes, pourrait clôturer la journée si le nombre de participants est suffisant.

L'inscription à ce tournoi sera réservée aux personnes ayant participé au repas.

Le Comité Directeur se réunira au plus tard le lundi 7 juin pour finaliser l'organisation de l'assemblée générale et ses animations.

6. Diffusion du présent Procès-Verbal :

M. CHABRY Laurent est chargé de procéder à la diffusion du présent Procès-Verbal.

*Fait à le 29 mai 2021
Pour le Comité Directeur,*

**Le Vice-Président
Trésorier Général
Jérémy CHARLET**

**Le Président
Secrétaire Général de l'UNAF 64
Laurent CHABRY**